

Certificat de conformité

(Véhicules livrés en châssis-cabine, VASP ou non aménagés)

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur certifie :

Que le véhicule livré en châssis-cabine : (voir nota 1)

(2) Dénomination :

(D.1)	Marque	IVECO
(D.2)	Type Variantes Versions	35J15B43A41
(D.3)	Dénomination commerciale	35C15 D
(E)	Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type	ZCFC35A8005785021
(F.1)	Masse en charge maximale techniquement admissible	3500 Kgs
(F.2)	Masse en charge maximale admissible en service en l'état (PTAC)	3500 Kgs
(F.3)	Masse en charge maximale de l'ensemble en service dans l'état (PTRA)	7000 Kgs

(J) Catégorie internationale
(J.1) Genre national

(K)	Numéro de la réception par type	P 2379-06-01
(P.1)	Cylindrée	2999 Cm ³
(P.2)	Puissance nette maximale	107 kW
(P.3)	Source d'énergie	GO
(P.6)	Puissance administrative	10 CV
(S.1)	Nombre de places (y compris celle du conducteur)	7
(U.1)	Niveau sonore à l'arrêt	81 centrale dans l'empattement
(U.2)	Régime de rotation du moteur lui correspondant	2925 tr/min
(V.7)	CO ₂	279 G/km
(V.9)	Classe environnementale	70220*0376B

Est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus ;

Que le véhicule sort de nos usines le 29/01/09

Pour être livré à :

Fait à Trappes, le 30/01/09

(*) Références communautaires de la directive 1999/37 CE relative aux documents d'immatriculation.

Nota 1. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954, relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe;

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2. - Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire;

- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Et attestons en outre que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro de série qui figurent sur le certificat de conformité ci-dessus a été régulièrement mis à la circulation dans les conditions fixées par les lois et règlements douaniers français.

Dispense N° 1 du Directeur des services fiscaux des Yvelines (78) du 07/12/1999

Trappes, le :04/02/2009


PROYEUX
(par délégation spéciale du président)

ATTESTATION DE CARACTÉRISTIQUES

Je soussigné IVECO France 1 rue des combats du 24 août 1944 - Porte E - 69200 Venissieux - FRANCE - Etablissement de Trappes 6 rue Nicolas COPERNIC, 78190 TRAPPES, représentant dûment accrédité de IVECO SPA TURIN (Italie) constructeur certifie :

Que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci dessus sort de nos usines équipé de :

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 1) Réservoir à carburant | : |
| - Nombre | : 1 |
| - Capacité | : 100Litres |
| - Emplacement | : Gauche |
| - Matière | : Plastique |
| 2) Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2 | : Non |
| Si oui | |
| 3) Véhicule livré en version | : en châssis-cabine : (voir nota 1) |
| 7) Pneumatiques et indices | : |
| - sur l'essieu 1 | : 195/75R16(107/-) |
| - sur l'essieu 2 | : 195/75R16(-/105) |

- | | |
|---------------------------|------------------------------------|
| 11) Type de moteur | : F1CE0481F*A |
| 13) Type de protection AR | : Entité technique (avec marquage) |
| 16) Type de freinage | : |
| ABS | : Oui |
| ASR | : Non |
| ESP | : Non |
- Nota, Avec le système de freinage ESP, les modifications d'empattement et de suspension sont interdites.